

ABBVIE-CARO URO-ONCOLOGIC RADIATION AWARDS

ACURA

Le programme ACURA (AbbVie – CARO Uro-Oncologic Radiation Award) permet aux cliniciens et chercheurs en radio-oncologie d'un bout à l'autre du pays de réaliser des progrès considérables dans le traitement du cancer de la prostate, grâce au partenariat de longue date entre l'ACRO et AbbVie.

Appel de propositions 2024

AbbVie et l'ACRO sont heureuses d'annoncer la compétition annuelle ACURA pour l'obtention de 85 000 \$ en subventions pour la recherche sur le cancer de la prostate. Cette année, deux des cinq prix ACURA seront décernés à de jeunes chercheurs (cinq années ou moins d'exercice en tant que médecin titulaire).

Admissibilité au prix

1. Le sujet de la recherche doit être le cancer de la prostate.
2. La compétition sera ouverte aux projets cliniques ou non cliniques.
3. Le chercheur principal doit être un membre de l'ACRO en règle au moment de la demande.
4. Les non-membres de l'ACRO peuvent participer à une proposition.
5. Les fonds demandés seront limités à un maximum de 17 000 \$ par proposition.
6. Chaque candidat sera limité à une seule proposition.
7. Chaque proposition doit être envoyée par courriel au [bureau de l'ACRO](#) sur le modèle, description du projet jointe dans un document PDF séparé. Aucune candidature ne sera acceptée si elle ne fait pas partie du modèle de candidature.
8. Chaque demande doit contenir une déclaration précise de tout autre organisme à qui la proposition a été envoyée. Tout autre soutien attendu ou reçu doit être documenté.
9. Lorsqu'un centre a de l'équipement qui peut être utilisé en appui de l'étude, les demandes pour un tel financement ne doivent pas être incluses dans la demande (p. ex., tomographies, soutien aux statistiques, si cela est généralement disponible dans le centre, etc.)
10. Les candidats retenus doivent présenter un rapport d'étape 12 mois après la remise du prix et soumettre leurs conclusions à des fins de présentation lors de la Réunion scientifique annuelle de l'ACRO avant toute publication ailleurs.
11. Les propositions seront examinées et recommandées à des fins de financement en fonction de leur grande valeur scientifique, de la faisabilité et de la pertinence pour la radio-oncologie

- canadienne.
12. Les fonds octroyés doivent être dépensés au Canada, mais les propositions peuvent mettre en jeu plus d'un centre. Les candidats doivent nommer un établissement hôte au Canada qui recevra et administrera les fonds.
 13. Tous les demandeurs qui ont reçu des prix de l'ACRO ou de la FCRO doivent être à jour en ce qui concerne la présentation de rapports afin de pouvoir présenter une demande pour ce programme.
 14. Les résidents et boursiers de la radio-oncologie qui sont membres de l'ACRO sont invités à présenter leur demande. Dans le formulaire de demande, veuillez identifier l'un des co-chercheurs (CC) à titre de co-chercheur principal, qui servira de mentor pour le résident/boursier pendant toute la durée du projet. Le co-chercheur principal doit être un membre de l'ACRO en règle au moment de la demande.

IMPORTANT

- ❖ Le prix de 2024 est administré par un groupe consultatif présidé par le Dr. Michael Kucharczyk.
- ❖ Chaque proposition doit être soumise au [bureau de l'ACRO](#) à l'aide du modèle de demande de l'ACURA.